

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2020-06-01

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à huis clos par voie de visioconférence, le lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Est absent : Stéphane Bonneau, conseiller

Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

20-133

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets 222-2020 du 20 mars 2020 prolongeant l'état d'urgence au 29 mars, 388-2020 du 29 mars 2020 prolongeant l'état d'urgence au 7 avril, 478-2020 du 22 avril prolongeant l'état d'urgence au 29 avril, 483-2020 du 29 avril prolongeant l'état d'urgence au 6 mai et 509-2020 du 13 mai prolongeant l'état d'urgence au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le dernier décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public, et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2020
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2020
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de mai 2020
 - 5.2 Rapport des revenus de mai 2020
 - 5.3 Présentation des faits saillants du rapport financier 2019
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 Bureau municipal – Autorisation du remplacement du serveur informatique
 - 5.6 Bureau municipal – Autorisation d'achat de licences pour les courriels informatiques
 - 5.7 Adoption du Règlement d'amendement n° 20-253 modifiant le règlement d'emprunt numéro 18-234 afin de modifier les clauses de taxation et de tarification
 - 5.8 Autorisation à la directrice générale de signer les contrats de moins de 3 000 \$
 - 5.9 Nomination d'un signataire supplémentaire en l'absence de la directrice générale ou de la mairesse
 - 5.10 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 20-257 concernant les poules urbaines
 - 5.11 Dépôt et présentation du projet de Règlement n° 20-257 concernant les poules urbaines
6. **TRANSPORTS**
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur de mai 2020
 - 8.2 Demande de dérogation mineure – Acceptation de la demande de madame Édith Trottier
 - 8.3 Demande de dérogation mineure – Acceptation de la demande de madame Karine Genest
 - 8.4 Offre d'achat – Acceptation de l'offre de monsieur Marc Goudreault et de madame Élisabeth Doucet pour un terrain situé sur la rue Vincent

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Piscine municipale – Embauche de deux sauveteurs et d’une aide-sauveteuse

9.2 Camping municipal – Autorisation pour l’achat d’un ordinateur pour le bureau d’accueil

9.3 Camp de jour – Autorisation des tarifs pour la saison 2020

10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

11. RÉSOLUTIONS

11.1 OPHQ – Semaine québécoise des personnes handicapées

11.2 Règlement d’emprunt – Autorisation de procéder par écrit pour les assemblées de consultation en raison de la pandémie

11.3 Projet de développement de service de garde à Albanel

11.4 Hydro-Québec – Demande de prolongement de réseau pour le secteur du parc agroforestier

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DES COMITÉS

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

20-134

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel adopte l’ordre du jour tel que présenté en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

20-135

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel décrète l’exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2020.

20-136

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2020 tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **195 098,13 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. **ADMINISTRATION**

20-137

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MAI 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de mai, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	62 041,11 \$
Comptes payés	93 960,07 \$
Salaires nets et REER de mai 2020	39 096,95 \$
Total :	195 098,13 \$

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE MAI 2020**

Le rapport des revenus pour le mois de mai 2020, d'une somme de **626 228,22 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

5.3 **PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Madame la mairesse présente les faits saillants du rapport financier 2019 de la municipalité d'Albanel tel que déposé au *Livre des annexes*.

20-138

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller en tant que maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

DE CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Isabelle Thibeault, conseillère au siège numéro 3, à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2020.

Le maire suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

20-139

5.5 BUREAU MUNICIPAL – AUTORISATION DU REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE

ATTENDU QUE le bureau municipal fonctionne avec un réseau connectant tous les postes informatiques;

ATTENDU QUE le réseau nécessite un serveur informatique fiable et performant afin de faciliter la sauvegarde de données essentielles et le travail de chacun des employés de bureau;

ATTENDU QUE le serveur actuel ne répond plus aux besoins et qu'il doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le remplacement du serveur informatique.

Le conseil accepte l'offre de l'entreprise Authen-Tic pour une somme totale de 13 344,86 \$ incluant les taxes et autorise la directrice générale à signer tout document inhérent l'achat dudit serveur.

20-140

5.6 BUREAU MUNICIPAL – AUTORISATION D’ACHAT DE LICENCES POUR LES COURRIELS INFORMATIQUES

ATTENDU QUE les courriels sont un outil de travail important permettant de regrouper plusieurs personnes en regard de certaines fonctions;

ATTENDU QUE l’entreprise Authen-Tic nous a fait parvenir un devis pour des licences pour les courriels informatiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel accepte l’offre de l’entreprise Authen-Tic pour la fourniture et l’installation de licences pour les courriels informatiques.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à signer tout document concernant l’achat des licences.

20-141

5.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT D’AMENDMENT N° 20-253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT N° 18-234 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION ET DE TARIFICATION

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel a décrété, par le biais du règlement d’emprunt n° 18-234, une dépense de 116 025 \$ et un emprunt de 100 000 \$ pour l’établissement des plans et devis concernant les travaux de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’amender le règlement numéro 18-234 afin d’y modifier les clauses de taxation et de tarification;

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2020 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE les travaux sont subventionnés à plus de 50 % par le gouvernement, et que le présent règlement n’est pas soumis à l’approbation des personnes habiles à voter (subvention par le *Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)*: 870 889 \$ provient du programme 2014-2018, et 448 000 \$ provient du programme 2019-2023);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'amendement n° 20-253, modifiant le règlement d'emprunt n° 18-234 concernant les clauses de taxation et de tarification, tel que présenté au conseil.

20-142

5.8 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER DES CONTRATS DE MOINS DE 3 000 \$

ATTENDU QU'il est parfois nécessaire de procéder à des dépenses inopinées;

ATTENDU QUE ces dépenses nécessitent fréquemment une action rapide;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à signer des contrats ou effectuer des dépenses n'excédant pas 3 000 \$.

20-143

5.9 NOMINATION D'UN SIGNATAIRE SUPPLÉMENTAIRE EN L'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DE LA MAIRESSE

ATTENDU QU'il est parfois nécessaire que deux personnes soient désignées pour la signature de contrat ou autre;

ATTENDU QUE l'absence d'un des deux signataires désignés pourrait être inopportune dans certaines situations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à titre de signataire supplémentaire en l'absence de la directrice générale et madame Édith Pouliot, conseillère, signataire en l'absence de la mairesse.

5.10 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 20-257 RELATIF À L'ÉLEVAGE ET LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES URBAINES

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement n° 20-257, **avec absence de lecture**, concernant l'élevage et la garde de poules dans les zones urbaines.

5.11 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 20-257 RELATIF À L'ÉLEVAGE ET LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES URBAINES

Madame Édith Pouliot, conseillère, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 20-257 relatif à l'élevage et la garde de poules dans les zones urbaines.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

6. TRANSPORTS

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE MAI 2020

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2020, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (résidentiel)	1	187 500 \$
Permis de construction (autre)	6	218 000 \$
Permis de rénovation	25	146 862 \$
Permis d'installations septiques	1	
Demande dérogation mineure	2	
Recherche pour certificat de localisation	2	

20-144

8.2 DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE LA FERME ÉDITH TROTTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Édith Trottier présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande concerne les distances séparatrices en regard au projet d'agrandissement de l'étable située au 490 du Grand Rang Nord;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation aura pour effet de permettre que son étable soit implantée à plus ou moins 68 mètres de la résidence du 499, Grand Rang Nord alors que la norme des distances séparatrices exige une distance de 88,1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation aura également pour effet de permettre que son étable soit implantée à plus ou moins 83 mètres de la résidence du 500, Grand Rang Nord alors que la norme des distances séparatrices exige une distance de 88,1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder quelques centimètres supplémentaires à la dérogation afin d'avoir une légère marge de manœuvre;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de la Ferme Édith Trottier et autorise que l'étable soit implantée à plus ou moins 68 mètres de la résidence du 499, Grand Rang Nord et à plus ou moins 83 mètres de la résidence du 500, Grand Rang Nord alors que la norme des distances séparatrices exige une distance de 88,1 mètres.

20-145

8.3 DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE MADAME KARINE GENEST

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Genest, domiciliée au 147 de la rue Principale à Albanel, présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande, en regard des travaux visant à refaire les fondations, aura pour effet de permettre que la résidence soit surélevée à une hauteur de 9,7 mètres alors que notre Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur le 28 septembre 2011, exige une hauteur maximale de 9 mètres en zone CH19;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder quelques centimètres supplémentaires à la dérogation afin d'avoir une légère marge de manœuvre;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de madame Karine Genest et autorise que son bâtiment principal, situé au 147 de la rue Principale, soit surélevé à une hauteur de 9,7 mètres alors que notre Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur le 28 septembre 2011, exige une hauteur maximale de 9 mètres en zone CH19.

20-146

8.4 OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MONSIEUR MARC GOUDREULT ET DE MADAME ÉLISABETH DOUCET POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE VINCENT

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur Marc Goudreault et madame Élisabeth Doucet pour un terrain situé sur la rue Vincent dans la municipalité d'Albanel, connu et désigné comme étant le lot 5 157 288 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 893,2 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 172,65 \$ plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 172,65 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 258,63 \$, T.V.Q. (9,975 %) 515,97 \$, pour un montant total de 5 947,25 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer l'acte de vente, à recevoir le paiement et à en donner quittance.

9. LOISIRS ET CULTURE

20-147

9.1 PISCINE MUNICIPALE – EMBAUCHE DE DEUX SAUVETEUSES-MONITRICES AINSI QUE D'UNE AIDE-SAUVETEUSE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche du personnel de la piscine pour la saison estivale 2020 soit, Naomie Sasseville et Brithany Hébert à titre de sauveteuse au salaire horaire de 18 \$/heure et de Selena Hossay à titre d'assistante-sauveteur à 16 \$/heure. Acceptation du taux horaire de monitrice pour les cours de natation de 19,50 \$/heure s'il y a lieu.

20-148

9.2 CAMPING MUNICIPAL – AUTORISATION POUR L’ACHAT D’UN ORDINATEUR POUR LE BUREAU D’ACCUEIL

ATTENDU QUE l’ordinateur de l’accueil du Camping ne répond plus aux besoins actuels;

ATTENDU QU’afin de répondre adéquatement aux besoins en matière de performance, l’ordinateur de l’accueil du camping doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise la direction générale à procéder à l’achat d’un ordinateur pour le poste de l’accueil du Camping municipal d’Albanel.

20-149

CAMP DE JOUR – AUTORISATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2020

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel fixe le tarif à la semaine pour le Camp de jour saison 2020 à 40 \$ ainsi qu’un montant supplémentaire de 10 \$ par enfant pour l’achat d’une casquette du Camp de jour (achat obligatoire).

QUE le tarif du service de gardiennage soit, quant à lui, fixé à 10 \$ par semaine.

QUE la durée du Camp de jour soit fixée du 22 juin au 14 août 2020.

10. DONS ET SUBVENTIONS

11. RÉSOLUTIONS

20-150

11.1 OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ) – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2020;

ATTENDU QU’à cette occasion, l’OPHQ demande à la Municipalité d’afficher le matériel de sensibilisation ainsi que de partager les actions mises en place afin de faciliter la participation sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'affichage du matériel de sensibilisation et de partager les actions mises en place.

20-151

11.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR ÉCRIT POUR LES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION EN RAISON DE LA PANDÉMIE

ATTENDU QUE, dans le cadre des mesures de confinement, le conseil tient ses séances publiques à huis clos par visioconférence;

ATTENDU QUE dans le processus d'adoption des règlements d'emprunt, une séance d'approbation référendaire doit être tenue afin que les citoyens aient la possibilité de se faire entendre s'ils le souhaitent;

ATTENDU QUE la Municipalité doit continuer d'offrir les services essentiels et doit continuer d'entretenir les infrastructures municipales;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité doit parfois effectuer des emprunts pour lesquels doit être adopté un règlement;

ATTENDU QUE, de ce fait, les règlements d'emprunt ne peuvent être reportés à la fin du confinement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise que la procédure d'approbation référendaire soit tenue par écrit en raison des mesures extraordinaires instaurées afin de contrer la pandémie.

20-152

11.3 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE SERVICE DE GARDE À ALBANEL

ATTENDU QUE les services de garde sont des services de proximité essentiels pour les familles d'aujourd'hui et des atouts importants dans le développement des communautés;

ATTENDU QUE ce service essentiel pour les familles cadre parfaitement avec notre *Politique familles, aînés et saines habitudes de vie*;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aider à déterminer le meilleur emplacement possible (selon les besoins des jeunes familles et leurs zones d'activité, proche des parcs et des écoles primaires);

ATTENDU QUE l'implantation d'un service de garde s'inscrit dans une perspective d'aménagement et d'occupation durable et dynamique du territoire;

ATTENDU QU'il y a un manque important de garderie dans la municipalité d'Albanel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel offre son appui au projet de développement de service de garde (garderie) à Albanel.

20-153

11.4 HYDRO-QUEBEC – DEMANDE DE PROLONGEMENT DE RESEAU POUR LE SECTEUR DU PARC AGROFORESTIER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger le réseau électrique pour le secteur agroforestier de la rue Auguste-Néron;

ATTENDU QU'une convention doit être établie entre la Municipalité et Hydro-Québec en vue dudit prolongement du réseau;

ATTENDU QUE les parties souhaitent fixer les conditions de réalisation des travaux liées au projet destiné à fournir les services d'électricité et de télécommunication pour les habitations ou les édifices adjacents, érigés ou à ériger sur les lots listés à l'annexe A de la convention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la signature de la convention avec Hydro-Québec pour le prolongement du réseau pour le secteur agroforestier de la rue Auguste-Néron et autorise la directrice générale et la mairesse à signer tout document inhérent à ladite convention.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- L'annonce du gouvernement provincial d'un apport de 5 000 000 \$ pour la Véloroute, plan de travail d'au moins 10 000 000 \$ (Albanel sera un secteur qui sera réaménagé pour ne plus passer sur la route 169);
- L'avancement du projet des 4 chutes pour lequel un comité a été formé.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, nous avons reçu une seule question qui porte sur le sujet suivant :

- L'adoption d'une réglementation permettant l'élevage d'une quantité limitée de poules en milieu urbain.

20-154

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h09.

Fait et passé à Albanel en ce premier jour de juin 2020.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale